Lettre d'infos

Association Maillage

n° 94 – janvier 2012

Appel à projets A.D.V.A.

pour la formation des bénévoles associatifs

ADVA = Accompagnement et Développement de la Vie Associative. Depuis 2003, ce dispositif conjoint à la Région Nord-Pas-de-Calais, la CPCA (Conférence permanence des coordinations associatives) et l'Etat permet de *simplifier les démarches du monde associatif pour la formation des bénévoles, leur qualification, la reconnaissance des compétences acquises, l'accompagnement des expérimentations et l'échange de pratiques.*

Ce fonds est, depuis cette année, découpé en trois axes, finançant chacun des types d'actions différentes, Nous vous présentons ici les deux premiers, le troisième s'adressant aux têtes de réseaux.

Axe 1 : formation des bénévoles

Cet axe soutient des projets de formation répondant à des besoins identifiés de bénévoles de la vie associative.

Ils peuvent concerner :

- des problématiques liées au secteur d'activités de l'association (développement de la maîtrise par les bénévoles des connaissances et savoirs spécifiques au secteur),
- des thématiques transversales liées au fonctionnement associatif et à la conduite de projets collectifs.

Ces formations doivent prioritairement viser les bénévoles qui sont fortement impliqués dans le projet associatif, et notamment ceux en situation de responsabilité, ou en passe de l'être.

Autre critère prioritaire, les formations s'adressant à :

- des personnes en situation de fragilité économique ou sociale
- aux bénévoles intervenant en direction de publics fragilisés
- favorisant l'accès des femmes et des jeunes à l'exercice de responsabilités

Les actions de formations peuvent être subventionnées dans la limite de 6 journées par formation et pour 12 à 25 participants

Axe 2 Innovation / Expérimentation dans l'action associative

Il s'agit ici de financer la création d'un nouveau service rendu au public de l'association

Elle doit être précédée d'une **analyse des mutations de l'environnement** social et culturel de l'association Enfin, l'expérimentation doit présenter un **bénéfice collectif** : elle présente un intérêt pour l'association elle-même, mais également pour d'autres associations.

Les subventions attribuées pour les expérimentations ne peuvent dépasser 50% du budget prévisionnel total.

Il ne peut être présenté qu'un seul projet d'expérimentation par association et par an.

Modalités et Renseignements

Les demandes de subventions sont à retourner dûment complétées pour **le 1er mars 2012**

(Mais attention, pour l'axe 2, une lettre d'intention est à remettre pour le 15 février)

Vous trouverez tous les dossiers et fiches d'informations complètes à 2 endroits :

Site de la Région NpdC : http://www.nordpasdecalais.fr/citoyennete/adva.asp

Site de la DRJSCS : http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr/Formation-des-benevoles-au-travers.html

Fondation de France

En ce début d'année la Fondation De France a lancé ses appels à projets

Nous vous proposons ici d'en balayer quelques uns pour en saisir les thématiques

Initiatives solidaires, territoires et emplois

L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles activités et services solidaires, qui contribuent à diminuer les inégalités sociales et territoriales

Dates limites de dépôt des dossiers: **2 avril et 7 septembre 2012**

Voir : http://bit.ly/fdfemploi

Habitat, développement social et territoires

Pour réagir à la pénurie de logements sociaux, le programme Habitat soutient des projets de logement stable, principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Il souhaite également encourager la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux.

Dates limites de dépôt des dossiers: **20 mars et 17 septembre 2012**

Voir: http://bit.ly/fdfhabitat

Enfance et Culture - Encourager les enfants de 6 à 16 ans à s'ouvrir aux arts et à la culture

La Fondation de France soutient dans ce programme des démarches pédagogiques reposant sur deux conditions essentielles : une confrontation directe de l'enfant à des œuvres d'art et une pratique artistique effective et conséquente inscrite dans la durée.

Dates limites de dépôt des dossiers: **9 mars et 7 septembre 2012**

Voir : http://bit.ly/fdfenfance

Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble

Cet appel à projets vise à soutenir et encourager les actions qui apporteront, dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux habitants âgés, en favorisant leur insertion dans la vie locale.

Dates limites de dépôt des dossiers: **13 mars 2012 et 30 août 2012**

Voir : http://bit.ly/fdfagees

Pour voir tous les appels à projets : http://bit.ly/fdfaides

Lettre d'infos

Association Maillage

Nous naissons tous fous,
Quelques uns le demeurent.
Samuel Beckett

Courtes

Le SMIC a augmenté au 1er janvier !

Après la hausse de 2,1% au 1er décembre qui le faisait passer à 9,19€, cette nouvelle revalorisation fixe son montant horaire brut à **9,22€**
Mais pourquoi ces deux hausses (spectaculaires) à la suite ?
Depuis 2010, en effet, la revalorisation du SMIC, calée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, intervient au 1er janvier.
Mais il est prévu qu'elle intervienne aussi quand *l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur.*
Ce qui fût le cas au 1er décembre. Ah ah tout s'explique !
Notez par ailleurs que plusieurs taux, chiffres et normes (RSA, indemnités journalières etc...) sont modifiés au 1er janvier 2012. Le site service-public.fr en fait la liste ici : http://bit.ly/xweD7u

Tant qu'on parle de chiffres, vous serez intéressés de savoir que l'INSEE et l'OCDE se sont penchés, lors d' un colloque international le 12/10, sur les nouveaux indicateurs en matière économique : le bien être, la qualité de vie, les inégalités...
On s'disait bien qu'il n'y avait pas que le PIB dans la vie ! On peut donc s'en réjouir. Néanmoins pour Jean Gadrey, auteur des *nouveaux indicateurs de richesse (éd. La Découverte, 2005)*, nous en sommes encore à une approche trop technique et restrictive.
A suivre donc !

Balance l'asso !

Le parcours d'une association dans l'actualité

Bon, ça y est, on a une idée, on est plusieurs et on est prêt à s'engager. Allez ! On réfléchit, on se donne du temps pour formaliser notre projet, on rédige nos statuts et on les dépose en préfecture.
Mais combien ça va nous coûter tout ça ? Justement, les tarifs ont changé au 1er janvier 2012.
Ça sera désormais **44€ pour une déclaration de création** d'association et sa publication au Journal Officiel. (Et même 90€ si notre objet dépasse 1000 caractères, il n'y a pas de petit profits...).

On avait pensé organiser un petit loto pour se faire connaître et se faire un peu d'argent. Mais on nous dit que les règles ont changé, que désormais le montant maximum des mises doit être inférieur à 20 euros, que toute publicité est interdite et que l'accès est limité aux seuls adhérents de l'association.
Il s'avère que tout cela relève d'une interprétation restrictive des textes, tout est en fait question de taille et de but recherché. Globalement un loto occasionnel, qui fait l'objet d'une publicité mesurée, avec un nombre de participants non-massif et surtout qui sert un objet d'utilité sociale est complétement dans les clous.
Pour les détails, voyez cet article de loi1901.com : http://bit.ly/zeD6S5

Très bien, on a récolté un peu d'argent, on a même obtenu une subvention de la Ville mais... comment on gère ? On est plein de bonne volonté mais aucun de nous n'est véritablement expert en la matière...
Tiens ! Quel heureux hasard !

Le site SOLFIA propose, en téléchargement, une fiche intitulée « *évaluer la viabilité d'un projet associatif et analyser la santé financière d'une asso* ».
Il est vrai qu'elle donne quelques pistes de compréhension mais on sent comme un décalage à la lecture, on nous parle d'associations avec un vocabulaire d'entreprise. Étrange...
Par ailleurs le même site met désormais à disposition une fiche intitulée Comment établir de bonnes relations avec sa banque ?. Les conseils y sont simples mais nécessaires pour établir une relation de confiance.

Maintenant que nous sommes en action sur le terrain, il serait peut-être temps de se pencher sur la situation de ce terrain : quelles sont les particularité de ma région en terme d'associations et d'économie solidaire ?
Le site Recherche & Solidarités vient, pour y répondre, de mettre à disposition sur son site les panoramas régionaux de la vie associative. On y trouvera des infos actualisées sur l'emploi associatif, les création d'assos...
A un niveau plus institutionnel rappelons que le site www.essenregion.org propose, sur sa page d'accueil, une carte des politiques régionales de soutien à l'économie sociale et solidaire.